

**Elections au Conseil d'Etat 2017**  
**Sondage réalisé par Forum Handicap Valais-Wallis**

Bulletin réponse à renvoyer à [forumhandicap@gmail.com](mailto:forumhandicap@gmail.com) d'ici au 9 février 2017

Prénom et nom : DARBELLAY Christophe.....

Parti : PDC.....

- 1. La Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées est entrée en vigueur en Suisse le 15 mai 2014. L'adhésion à cette Convention engage la Suisse à éliminer, dans tous les domaines de la vie, les obstacles et discriminations qui empêchent une pleine participation sociale des personnes en situation de handicap. La Confédération s'est attelée à l'élaboration d'une politique nationale du handicap, mais de nombreux domaines sont de la compétence des cantons.**

Vous engagerez-vous pour que le Valais mette sur pied une politique cantonale du handicap globale et transversale, en cohérence avec la politique nationale de la Confédération ?

- Oui  
 Non  
 Je ne sais pas.

Mon engagement se concrétisera par :

une politique du handicap qui fasse du Valais un canton exemplaire. Il ne s'agit pas seulement d'éliminer les obstacles et les discriminations touchant les personnes concernées. Il s'agit de mettre sur pied une politique globale, proactive au niveau du canton, en vue de l'épanouissement des personnes en situation de handicap.

- 2. Après plus de 25 ans d'existence, la Loi cantonale sur l'intégration des personnes handicapées (LIPH) devrait être révisée afin d'orienter son action vers plus de liberté de choix et de participation sociale.**

Soutiendrez-vous la révision de la LIPH ?

- Oui  
 Non  
 Je ne sais pas.

Mon engagement se concrétisera par :

Cette révision est nécessaire. La future LIPH doit répondre en tout point aux objectifs de la Convention de l'ONU. Je m'engage à soutenir les propositions visant à procurer plus d'autonomie plus d'auto-détermination. et plus de participation sociale.

- 3. La mise en œuvre de la Convention de l'ONU, de la politique cantonale du handicap et de la LIPH doit faire l'objet d'un suivi cohérent. Un « Observatoire valaisan du handicap » indépendant pourrait être créé par analogie à ce qui a été mis sur pied dans le tourisme. Un nouveau mandat pourrait aussi être confié à l'Office cantonal pour l'égalité et la famille.**

Soutiendrez-vous la création d'un dispositif de monitoring de la mise en œuvre des droits des personnes en situation de handicap en Valais ?

- Oui  
 Non  
 Je ne sais pas.

Mon engagement se concrétisera par :

Je suis prêt à m'engager dans le sens des préoccupations exprimées par le Forum. Je ne suis pas encore en mesure de préciser quelle forme doit revêtir cet "Observatoire du handicap". A première vue, une intégration de ce monitoring au sein de l'Office cantonal pour l'égalité et la famille me semble être une solution intéressante. Ceci pour favoriser des synergies et pour éviter l'isolement de la problématique du handicap.

- 4. En 2010, le canton du Valais approuvait le « Plan stratégique en faveur des personnes en situation de handicap ». Très centré sur l'institutionnalisation, il ne tient pas assez compte des possibilités de vie à domicile. Avec des instruments appropriés, plus de maintiens à domicile pourraient être réalisés en Valais, avec une satisfaction plus importante des personnes concernées et des économies pour le canton.**

Vous engagerez-vous pour une révision du « Plan stratégique en faveur des personnes en situation de handicap » et le développement de nouveaux instruments cantonaux pour la promotion du maintien à domicile ?

- Oui  
 Non  
 Je ne sais pas.

Mon engagement se concrétisera par :

La future politique valaisanne doit rechercher, avec détermination, de promouvoir le maintien à domicile. Celui-ci est le plus sûr moyen de donner aux personnes concernées la meilleure qualité de vie. C'est la condition pour accéder à une réelle autonomie et à plus de liberté. Je suis conscient que ces mesures entraînent des nouveaux coûts mais ces coûts sont pleinement justifiés; il y va du respect de la dignité de chacun.

- 5. L'intégration socio-professionnelle des personnes en situation de handicap sur le premier marché du travail revêt une importance capitale, tant du point de vue de l'inclusion des personnes en situation de handicap qu'au niveau économique.**

Vous engagerez-vous pour le développement de mesures incitatives cantonales à l'intention des entreprises, afin de favoriser l'intégration socio-professionnelle des personnes en situation de handicap ?

- Oui  
 Non  
 Je ne sais pas.

Mon engagement se concrétisera par :

Je suis parfaitement d'accord avec la politique d'intégration proposée par le Forum. Dans cette même perspective, en ma qualité de Conseiller National, j'ai participé , en 2011 à la pétition intitulée : \*Formation professionnelle pour tous - aussi pour les jeunes handicapés". Cette pétition lancée par les organisations suisses oeuvrant dans le domaine du handicap a été présentée à la Chancellerie fédérale le 12 septembre 2011.

- 6. Un environnement bâti et urbain accessible est un prérequis indispensable à une participation sociale autonome des personnes en situation de handicap. Une procédure cantonale permet aujourd'hui de vérifier l'application des normes d'accessibilité pour les bâtiments publics et les bâtiments privés d'une certaine importance (logements, places de travail). Les travaux urbains, par contre, ne sont pas soumis à une analyse préalable d'accessibilité.**

Soutiendrez-vous la mise en place d'une procédure cantonale d'analyse préalable des travaux urbains sous l'angle de l'accessibilité, afin de favoriser la mobilité des personnes en situation de handicap ?

- Oui

- Non  
 Je ne sais pas.

Mon engagement se concrétisera par :

Cette extension de la procédure d'examen aux travaux urbains me paraît être une suite logique de ce qui existe au niveau des projets de construction. Je note au passage, qu'aujourd'hui encore, après plusieurs décennies de bases légales, il y a encore ici ou là des barrières architecturales inadmissibles. Si je suis élu, je veillerai à ce que les services cantonaux appliquent avec rigueur les dispositions permettant une meilleure accessibilité aux espaces urbains et dans les bâtiments

**7. Le tourisme représente une activité économique importante pour le canton du Valais. La politique touristique cantonale doit tenir compte des besoins des client-e-s en situation de handicap.**

Vous engagerez-vous pour le développement d'un tourisme valaisan réfléchi et organisé de manière inclusive ?

- Oui  
 Non  
 Je ne sais pas.

Mon engagement se concrétisera par :

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que je suis les réalisations actuelles permettant une inclusion des personnes en situation de handicap dans l'économie touristique. Des exemples concrets comme le Martigny Boutique hôtel me confirme le bien-fondé d'une politique active dans ce domaine. Au-delà de l'intérêt économique, c'est un bonheur de constater le plaisir que ces personnes ont et apportent aux autres dans leur travail.

**8. Ces dernières années, le budget cantonal dans le domaine du handicap a souvent été affecté ou menacé par des coupes.**

Vous engagerez-vous à défendre au Conseil d'Etat et devant le Grand Conseil le maintien du budget dans ce secteur de la politique cantonale ?

- Oui  
 Non  
 Je ne sais pas.

Mon engagement se concrétisera par :

Oui, je défendrai ces budgets. Il serait totalement incohérent de prôner une politique exemplaire dans le domaine du handicap et de ne pas voter les dépenses correspondantes à ces objectifs.

**9. Commentaires :**

Ayant eu l'occasion, à de nombreuses reprises, de collaborer avec les organisations actives au service des personnes en situation de handicap, je suis très sensible aux questions évoquées dans la présente enquête. Si les citoyens Valaisans m'appellent à la fonction de Conseiller d'Etat, je m'engage à servir cette cause qui me tient particulièrement à cœur.

**Nous vous remercions pour votre soutien !**